



Dans un souci de cohérence territoriale, le conseil départemental a voté la modification des limites de quatre des cinq arrondissements axonais. De cette manière, les nouvelles communautés de communes fusionnées ne seront plus à cheval sur deux arrondissements.

**HISTOIRE D'EAU...**

Ha, que serions-nous sans les aléas de la météo ? Avec les déluges de ces derniers jours, y'avait de quoi faire la conversation...

À ÉCOUTE-S'IL-PLEUT # IL N'ONT PAS FAIT QUE L'ENTENDRE, LA PLUIE !

LA FÊTE À LA GRENOUILLE, TOUT FA, TOUT FA, ...

YA PLUS D'SAISON, TES BRAVES GENS !

Faut dire que les orages du weekend ont bien dévraqué le temps. Mais l'électrifié ne venait pas que du ciel...

À VILLERS-COTTERÊTS, le dernier conseil municipal était des plus animés entre l'ancien maire Jean-Claude PRUSKI (PS) et l'actuel Franck BRIFFAUT (FN)

BON À RIEN !

TOI MÊME GAUCHISTE !

À LAON, c'est les élus de la gauche radicale qui se sont échangés des noms d'oiseau...

SOCIAL TRAITRE !

BALTRINGUE !

Julien DALPAYRAT (PCF)

YAN RUDER (Front de Gauche)

À CHÂTEAU-THIERRY, la passe d'armes entre le maire Jacques KRABAL et la CGT locale continue...

QU'ILS Y RVIENNENT, À LA MAIRIE ! JE VAIS LES RECEVOIR !

Résultat: des trombes d'eau ! Et quelques coulées de boue au passage, comme en Forêt de RETZ, où la voie ferrée a été coupée un bon moment...

BAH... AVEC LA GRÈVE DES CHEMINOTS, LES USAGERS NE VERRONT PAS DE DIFFÉRENCE !

Au fait, j'ai regardé les prévisions pour les prochains jours ! Et... heu... en fait non, vous ne préférez pas savoir...

... j'en ai trop dit...

Sunto

Durant les mois de mai et juin, de nombreux orages ont frappé l'Aisne, créant des inondations et beaucoup de dégâts.

GAFFE AUX LIAISONS POUR "HAUTS-DE-FRANCE", SINON ÇA FAIT :

# ZOO DE FRANCE

SECTION BESTIAIRE DES CONSEILLERS RÉGIONAUX AXONAIS!



Les élections régionales des Hauts de France ont élus 14 conseillers régionaux pour le département de l'Aisne (le moins peuplé de la région). Parmi eux, neuf sont membres de la majorité de droite (dont le président Xavier Bertrand), et cinq pour l'opposition du Front National.

# PRIMAIRES? QUELLES PRIMAIRES?



Les Présidentielles approchent et la droite Française (LR) se cherche un candidat. Huit sont actuellement en compétition. Mais étrangement, dans l'AISNE, les leaders de la droite rechignent à exprimer ouvertement leur préférence...



JE TIENS À MON AVENIR POLITIQUE...

christophe COULON, futur candidat aux législatives...



SURTOUT PAS AUDE BOND!!!

Pourquoi autant de discrétion? Le résultat les pousse-t-ils à ne pas prendre de risque?...



MAIS, ANTOINE, ELLE N'EST PAS CANDIDATE...

... De peur de miser sur le mauvais cheval?



Antoine LEFÈVRE, Sénateur-maire de Laon

M'EN FOUS! JE NE VEUX PLUS LA VOIR!!

POUR 2017, JE NE M'AVANCE PAS...



POUR 2022, PAR CONTRE...



Ha, une élue a quand même fait un choix: La Sénatrice Pascale GRUNY a décidé de soutenir Hervé MARITON, chanteur de la "MANIF POUR TOUS"...



POUR UNE FRANCE "MODERNE"!



sunto

Les primaires du parti Les Républicains (LR), principale partie de droite en France, a été un vrai succès. Si François Fillon a été désigné ainsi candidat à la présidentielle, les élus LR axonnais étaient peu nombreux à prendre parti avant les élections...

# JURASSIC LAON

LE RENÉ DOSIÈRES REX EST DÉPUTÉ DE LAON DEPUIS LE CRÉTACÉ SUPÉRIEUR, ET IL COMPTE BIEN REMPLIR AUX LÉGISLATIVES DE 2017. POURTANT, LES PRÉTENDANTS AU SIÈGE NE MANQUENT PAS, À DROITE COMME À GAUCHE !

J'AI TERRASSÉ DAUDIGNY. MAINTENANT C'EST TON TOUR !

Pierre-Jean VERZELEN (LR)

PAS ENVIE D'ÊTRE CANARDÉ !

ON N'EST PAS CANDIDAT !

TENTION, UN CHASSEUR !

LE DINOSAURE, C'EST MEILLEUR PLOMBÉ !

Paul-Henry HANSEN-CATTA (FN)

Christophe COULON (LR)

TROISIÈME FOIS QUE JE L'APPRONTE. JE L'AURAI UN JOUR ... JE L'AURAI !

Fawaz KARIMET (ex PS)

AUDE, TU ME SERVIRAS DE PIÉDESTAL CENTRISTE, MAIS C'EST TOUT !

VOUS AVEZ VU COMME ON S'ÉCLATE DANS L'ARME ? ON A MÊME DES DINOS ET DE L'ALPINISTE !

DU MOMENT QUE PERSONNE NE LORGNE VERS LA MAIRIE ...

MAIS, HEEUU...

Youhouuu !

Bibi FRICOTEAUX !

Aude BONO (UDI)

MAIS PAS D'ACCENT !

Antoine LEFÈVRE (LR)

Sunto

Le député de l'Aisne et ancien maire de Laon René Dosières est l'un des élus axonais les plus connus au niveau national. C'est aussi un élu à grande longévité. S'il n'a pas encore dit s'il se représenterait aux législatives, après plus de vingt ans passés sur les sièges de l'assemblée nationale, ses concurrents sont déjà nombreux, à droite comme à gauche !

BONNE ANNÉE EN BD !

Tout d'abord: BONNE ANNÉE!  
La santé, bonheur, amour,  
tout ça, tout ça... Pas de  
panique, vous avez encore  
tout janvier pour souhaiter  
vos vœux!

Quant à 2016, nous la quittons  
sans regrets. Mais restons  
vigilants pour 2017! Une  
année qui s'annonce riche  
à tous les points de vue!

Dans l' AISNE, de nombreux événements  
sont à prévoir. Certains avec des  
consonances politiques... Année électorale  
oblige! (on va en bouffer, je vous le dis!)

# 2017 ANNÉE POLITIQUE

Dans le LAONNOIS, le  
Chemin des Dames  
célébrera le centenaire  
de la Boucherie qui a  
tué plus de 350 000 soldats  
français et allemands en 1917.

Nos ÉLECTIONS  
SERONT PLUS  
SAIGNANTES

JA! CHEZ \*  
NOUS AUSSI!



\*oui, YA DES LEGISLATIVES EN ALGERIE CETTE ANNEE!

Les deux Soissonnaises Isabelle  
LETRILLART et Marie-Françoise  
BECADEL vont s'affronter pour  
les législatives, la première  
voulant prendre la place de la  
Seconde...



ET MOI ALORS?  
ON M'OUBLIE?

VOTEZ  
KRABAL

À LAON, le député  
René DOSIÈRE ne  
devrait pas tarder  
à officialiser sa  
nouvelle candidature...

"PRENDRE LE TEMPS  
DE PRENDRE  
SON TEMPS..." \*



Pour les présidentielles, nous pouvons  
nous vanter d'avoir un candidat  
axonais!

BONJOUR! JE  
SUIS YANNICK  
JADOT, candidat  
EELV!

PEACE, LOVE,  
EUROPE ET  
ÉOLIENNES

Encore faut-il  
qu'il se fasse  
connaître  
des électeurs  
...



\* Philippe NOIRET dans "Alexandre le Bienheureux"

Mais il ne sera pas seul  
sur ses terres...



Les autres candidats  
devraient également  
se manifester  
dans le département  
"clé" (entendez par  
là: "qui peut  
tomber aux mains  
du FN"...)

Bref, ça risque de se  
bousculer dans le 02!

Quoi qu'il en soit, quand un  
candidat se pointera, ça se  
saura, et ça sera dans  
l'AXONAIS! 1,50 € tous les  
jeudis (pas cher!), et c'est  
en couleur!

Sunto

SUD DU DÉPARTEMENT

# L'état de la D 1003 inquiète la conseillère départementale Anne Maricot



*La D 1003 est le théâtre de nombreux accidents. Elle part en lambeaux depuis son entrée dans le Département à Reuilly-Sauvigny jusqu'à Château-Thierry, à l'exception de quelques portions de route déjà rénovées.*



*Anne Maricot demande au Département d'accélérer la rénovation de la droute départementale 1003.*

La route départementale 1003 est en mauvais état général. Mais sur le tronçon qui débute à Reuilly-Sauvigny, elle part carrément en lambeaux, hormis quelques secteurs qui ont été rénovés.

La conseillère départementale Anne Maricot s'est émue de cette situation au Département. «*On déplore malheureusement sur cet axe de nombreux accidents graves. Pour les usagers, la situation n'est plus tenable.*» Le constat d'Anne Maricot est d'autant plus grave, que cette route constitue un axe majeur des déplacements dans le sud de l'Aisne. Il permet de relier Château-Thierry à Dormans dans la Marne, et plus loin jusqu'à Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. Dans ce

s'appuyer sur un réseau routier en bon état vers les cités majeures du champagne est une nécessité. J'emprunte régulièrement cette route, et il ne faut pas rouler trop vite, pas même à la vitesse maximum autorisée de 90km/h, car en raison de la chaussée, on perd rapidement de l'adhérence. On ne roule pas sur une route, mais sur des trous. Ancienne route nationale, l'entretien de cette route est aujourd'hui sous la responsabilité du Département qui a pourtant dépensé 3,5 millions d'euro pour sa réfection en 10 ans. C'est pourquoi Anne Maricot lui demande «*que les travaux sur cet axe structurent soient inscrits en priorité dans la programmation 2017*».

G. L.

SAPONAY, PRÈS DE FÈRE-EN-TARDENOIS

# Alcool au volant : le conseiller régional Dominique Moysse va repasser son permis et payer 1500€ d'amende



Au lendemain de son procès, Dominique Moysse publie cette photo sur sa page facebook, prise aux vœux de la chambre d'agriculture de l'Aisne.

«Il est dans ma nature d'assumer mes actes, je le fais donc ici à nouveau.» Très vite, Dominique Moysse a lui-même publié sur sa page facebook sa condamnation pour conduite sous alcool en récidive, prononcée lundi 2 janvier par le tribunal de Soissons, sous le régime de la comparution avec reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC). La peine est la suivante : permis annulé avec interdiction de le repasser avant quatre mois et 1500 € d'amende.

Il avait été contrôlé poitit après une sortie de route, survenue à Saponay, samedi 4 juin, alors qu'il revenait d'une manifestation à Verdilly. Déjà, sur sa page facebook, il publiait le message suivant : «Je suis resté au déjeuner. J'ai consommé de l'alcool en une quantité qui aurait dû m'amener à ne plus prendre le volant. J'ai toutefois repris la route pour me rendre à une inauguration, sur la commune de Saint-Mard. La chaussée glissante, la fatigue et l'alcool sont autant de facteurs qui m'ont fait perdre le contrôle de mon véhicule et faire une sortie de route. J'étais seul, aucun autre véhicule n'a été concerné.»

La préfecture avait confisqué sur-le-champ le permis de conduire de l'élu UDI du conseil régional des Hauts de France, domicilié autour de Château-Thierry. «Je ne conduis plus depuis le mois de juin», confie le candidat aux législatives sur la 5ème

circonscription de l'Aisne (celle de Château-Thierry). Depuis son retrait de permis de conduire, Dominique Moysse est conduit par son ami Gilles Bouvry, délégué Les Républicains de la circonscription, aux diverses manifestations auxquelles il se rend.

Il récupérera son permis de conduire une fois qu'il aura repassé, avec succès, le code de la route, d'ici quatre mois donc. La campagne des législatives se fera donc sur le siège passager, pour Dominique Moysse, surpris que cette condamnation fasse la une des journaux locaux : «C'est faire bien honneur à l'élu que je suis.»

Il conclut, toujours sur les réseaux sociaux : «La faute est faite. Elle est normalement assumée. Tout ceci ne me déroutera pas de ma volonté d'être un élu inlassablement au travail, au service du territoire et de ses habitants, de ses acteurs économiques et associatifs. Je ne doute pas que mes actions seront alors relayées avec autant de zèle...»

Bien sûr que nous relayerons les aventures de Dominique Moysse sur les routes, encore plus sinieuses celles-là, menant du sud de l'Aisne à l'Assemblée nationale.

G. G.

## Les grandes villes axonaises se dépeuplent

Nombre d'habitants		Variation habitants	
25 282	Laon	-812	-3,11%
28 290	Soissons	-555	-1,92%
10 892	Villers-Cotterêts	+650	+6,35%
14 546	Château-Thierry	-137	-0,93%

Dur d'être une grande ville dans l'Aisne ! Les données démographiques publiées par l'Insee sont formelles. Entre 2012 et 2017, ses grandes villes se dépeuplent (et ça fait même un sacré bout de temps que ce phénomène a débuté). Seule Villers-Cotterêts échappe à cette tendance qui va cependant en s'amenuisant pour Château-Thierry.

La conséquence, c'est l'accroissement du nombre des habitants dans les villes péri-urbaines. Mais une analyse plus fine montre que ce sont les communes jusqu'à 2000 habitants qui progressent le plus, en pourcentage, et en nombre.

Peut-être faudrait-il que les pouvoirs publics finissent par s'en rendre compte.

**Choix de la population municipale.** L'Insee propose trois types de populations pour chaque commune. La population totale est la somme des deux autres, les comptés à part, et la

population municipale. La population municipale concerne uniquement les personnes habitant sur place en résidence principale. C'est cette population qui permet de faire des comparaisons. Sinon, les personnes comptées à part pourraient apparaître deux fois dans les chiffres, et ainsi les fausser.

**Pourquoi une comparaison à 5 ans ?** Les comparaisons sont effectuées avec les populations municipales d'il y a cinq ans, et non pas avec les résultats de l'année passée. C'est uniquement parce que c'est le seul moyen d'avoir des écarts qui reflètent la situation réelle. Les recensements sont effectués sur cette période. Et prendre un écart plus faible, un an par exemple, peut ne donner que des résultats inclus dans la marge d'erreur. Ils sont donc sans valeur, tout comme les commentaires qui les accompagneraient !

G. L.



## SOISSONS

# Franck Delattre, chef de l'opposition de gauche

## «Tout ce que la droite inaugure, ce sont nos projets»

Franck Delattre, chef de la gauche au conseil municipal de Soissons, reçoit dans le local exigü mis à disposition de l'opposition, au sein du Centre communal de l'action sociale. «On est censé partager cette pièce avec les élus du Front national, explique-t-il. Heureusement qu'ils ne viennent pas souvent. En même temps, quand nous étions aux manettes, la droite avait la même salle, alors...» Franck Delattre, ancien conseiller régional verts et ex-adjoint au maire de Soissons, s'est retrouvé "naturellement" bombardé à la tête de l'opposition de gauche, depuis que l'ancien maire Patrick Day, et Eric Montigny, parti pour la Bretagne, usent moins souvent qu'avant les sièges du conseil municipal.

Il évoque les dossiers actuels.

**Inaugurations et travaux du boulevard Jeanne d'Arc.** «Depuis 2014 et leur arrivée à la mairie, la plupart des choses inaugurées (ou en cours) par le maire Alain Crémont et son équipe, sont nos projets : nouvelle passerelle, le stade Jean-Pierre Papin (d'accord, c'est eux qui ont trouvé le nom), l'immeuble des Trois Roys sur les berges de l'Aisne... Quant aux travaux de réhabilitation du boulevard Jean-d'Arc, c'est devenu leur projet, concernant certains points, comme le stationnement au lieu de la végétation, où l'idée hasardeuse de réduire la vitesse maximale à 30km/h sur toute la longueur. Il va en falloir du temps pour aller d'un bout à l'autre.»

**Place du Mail.** «Le maire a décidé le retour du stationnement sur le Mail. Alors que notre idée était d'en faire un lieu de promenade, pour cyclistes et piétons... un véritable lieu de vie, en somme. La nouvelle majorité démonte notre projet en disant que c'était inutile et que ça ne servait à rien. Si nous étions allés au bout, alors... De l'autre côté, on avait un projet d'écoquartier et la requalification des berges de l'Aisne.»

**Stationnement.** «Un groupe d'études s'est créé, dans lequel l'ancien maire Bernard Lefranc a été invité. On n'a pas le résultat de cette étude. Il est envisagé, d'après de ce que je sais, un projet de parking en silo sur la place de l'Evêché, c'est-à-dire semi-enterré. Il va falloir sérieusement réfléchir au stationnement, une fois achevés les travaux de transformation du cinéma Clovis en multiplexe.»

**Décisions «regrettables».** «Depuis cette année, le stationnement n'est plus gratuit en août. Et le camping est désormais fermé cinq mois de l'année. Il y avait des gens qui y vivaient. Quant au marché de

Noël, les commerçants s'en sont plaints. Le maire se défend en disant que c'est venu d'une concertation avec les commerçants. Ça m'étonnerait que les 140 commerçants étaient d'accord.»

**Voirie et propreté.** L'ancien adjoint rappelle que le maire a fait sa campagne sur la propreté : «Or quand je vois l'état des trottoirs et des voiries, franchement... Même devant l'hôtel de ville, il y a des herbes qui dépassent. Comment attirer le chaland avec des nids de poule partout ?» Il estime que pendant les deux premières années de mandat, il n'y a pas eu de travaux de voirie : «Ça vient seulement de reprendre, un peu, par-ci, par-là... A notre époque, on avait un programme bien établi par tranches...» A propos de la mise en place d'une amende de 68€ pour tout mégot jeté par terre : «Je serais curieux de voir combien de procès verbaux ont été dressés.»

**Vidéo-surveillance.** «C'est un outil qui ne permettra de nous protéger, mais qui est intentatoire à la liberté privée de chacun. J'attends la confirmation des subventions qu'on nous a promis. Mais ça coûtera cher en entretien et en personnel. A Nice, la ville la plus équipée en caméras de vidéo-surveillance, ça n'a pas empêché un camion de traverser la foule. Une caméra n'empêche pas l'agression. Elle permet de résoudre plus facilement une enquête.»

**Droit de préemption.** «En favorisant cette méthode, la mairie se permet de se mêler des affaires privées. Le but est, si j'ai bien compris, d'éviter notamment la création de commerces de restauration rapide. Mais dans le même temps, à la zone de Vauxbuin, on autorise la création de commerces de bouche, alors que l'idée de départ, à sa création, c'était l'inverse. En s'immisçant dans la sphère privée, le maire agit lui-même sur les prix de l'immobilier, sur le prix des domaines. Après, les prix vont s'envoler. Et puis, en achetant des immeubles, il a intérêt à rapidement trouver des commerçants, car sinon, il va se

**«La vidéo-surveillance n'empêche pas les crimes d'être commis»**

retrouver avec un stock de locaux qui va avoir des conséquences directes sur la trésorerie de la ville : si le prix moyen est de 100 000 €, ça peut vite monter.»

L'élu d'opposition évoque ce qu'il considère «comme un miroir aux alouettes» : les 350 logements situés au-dessus des commerces. «C'est, selon le maire, la solution pour redyna-



Franck Delattre, 50 ans, devient le leader naturel de la gauche soissonnaise, après les retraits de l'ancien maire Patrick Day et le départ d'Eric Montigny.

miser le centre-ville et y ramener de la population. Mais ça n'est pas possible. Il faudrait pour cela engager de gros travaux, car dans ses immeubles où le commerce est au rez-de-chaussée, il n'y a pas d'entrée spécifique aux étages. Depuis toujours, en effet, les commerçants disposaient du pas-de-porte et des étages au-dessus.»

**Eoliennes.** La municipalité s'est prononcée sur les projets de parc éolien autour de Soissons : «En conseil municipal, on découvre cette délibération sur table. Il nous fait voter en faveur d'un périmètre de 20km autour du centre-ville sans éoliennes : 12km². Ça représente 100 fois la superficie de Soissons. Il est précisé que c'est une question de respect des habitants et des élus de tout le Soissonnais. A gauche, on vote contre ce périmètre. Et le maire fait ce raccourci "à la mairie, vous êtes pour les éoliennes, et à l'Agglo, vous êtes contre", nous rappelant qu'on a effectivement voté contre le projet de Chaudun. Mais si on a voté contre à Chaudun, c'est parce que ce parc aurait été situé en bordure de la zone du Plateau (le long de la Rn2) et que cela aurait contrarié directement le développement économique de l'Agglo. C'est de la manipulation. A gauche, nous ne sommes ni pour ni contre. C'est au cas par cas. Alain Crémont base sa politique énergétique sur celle de Xavier Bertrand, président des Hauts de France.»

**Ecologie.** «Le Soissonnais est un territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV), c'est-à-dire un territoire d'excellence de la transition énergétique et

des espaces verts sans produits phytosanitaires... C'est dommage, vis-à-vis des habitants ayant participé.»

**Emploi.** «La plupart des emplois que la ville affiche sur les panneaux (bonne initiative, d'ailleurs), sont en région parisienne, à Roissy-Charles-De-Gaulle. Nous soutenons l'idée de Didier Boda, président du Situs, de créer une ligne de transport à la demande entre Soissons et Roissy, dans les deux sens, et permanente, soit 24h/24. Le train, ou la voiture, même en covoiturage, coûtent cher aux travailleurs. Cette solution est à mettre en place, à l'essai. Ces navettes seraient accessibles sur réservation. C'est une solution intermédiaire.»

**Finances.** «Si la ville est louée pour sa gestion financière, l'actuel maire peut partager ce prix avec son prédécesseur Patrick Day, qui a fait les efforts pour assainir les finances publiques. En 2008, il a augmenté les impôts, afin que la ville s'en sorte. Il les a même baissés la dernière année de mandat. C'est Patrick Day qui est allé chercher les financements. Alain Crémont ne fait que tirer les marrons du feu.»

**Citelum.** «La nouvelle majorité de droite nous reproche d'avoir dénoncé le contrat passé par la droite, durant le mandat d'Edith Erastii (avant 2008), avec cette société qui devait fournir l'éclairage public. Ce partenariat public/privé représentait une somme 28,6 millions d'euros sur 20 ans. Alors, oui, dénoncer ce contrat a coûté à la ville 3 millions d'euros. Mais ce contrat aurait coûté 1,5 millions d'euros par an pendant vingt ans. Le calcul est vite fait. Alain Crémont n'aurait pas les mains libres.»

G. G.

**«Si les finances sont saines à Soissons, on le doit aussi à Patrick Day»**

Le chef d'opposition, ancien adjoint au développement durable, regrette également que ses successeurs n'aient appliqué aucune mesure de l'agenda 21, dressé par l'ancienne majorité, en concertation avec les habitants : «Pour autant, ce n'est ni de droite, ni de gauche. Il est question de trames vertes (piétons et cyclistes) et bleues (berges d'une rivière), de logements écologiques, de gestion

**«Si, en 2020, il faut prendre ses responsabilités, je le ferai»**

Franck Delattre, 50 ans le 15 janvier, a été conseiller régional pendant deux mandats, de 2008 à 2010 et de 2010 à 2016, sous Claude Gewerc, quand la gauche était au pouvoir. Originaire de Saint-Quentin, il adhère aux Verts en 2001, dont il devient responsable départemental en 2002 puis responsable régional en 2003. En 2004, il est sur la liste des Verts aux régionales, qui s'unit avec le Parti socialiste.

En 2005, il soutient le socialiste Patrick Day, qui se présente à une cantonale partielle. Celui-ci le place sur sa liste aux élections municipales en 2008 à l'issue desquelles il est élu. Il devient adjoint au développement durable et au logement. Elu à l'agglo de Soissons, il y devient vice-président à l'habitat et au développement durable.

Professionnellement, il est chargé de mission pour la Maison du Ciel, société HLM dont le siège est basé à Saint-Quentin. Il est marié à Stéphanie Lebée, maire de Venizel. Il a de grands enfants, nés de son précédent mariage.

Sera-t-il tête de liste en 2020, aux élections municipales ? «Trop tôt pour le dire. Nous voulons rassembler tous ceux qui voudraient nous suivre. S'il faut prendre ses responsabilités, je les prendrai. Je m'investis pour trois ans en tant que chef de l'opposition.»

# LES ÉCHOS DE LA SEMAINE

5/107

## LA NOUVELLE MÉDAILLE DE LA VILLE

Lors de la cérémonie de vœux au personnel de la Ville et de la communauté d'agglomération, les retraités ont notamment reçu des mains d'Antoine Lefèvre un



cadeau fraîchement sorti des presses : la nouvelle médaille de la Ville gravée par l'artiste Jean Pommerolle. Elle porte le nouveau slogan choisi par la cité médiévale : L'histoire a un avenir.

## POMA, AFFAIRE CLASSÉE

Mardi, lors de ses vœux au personnel, le président de l'Agglo Antoine Lefèvre a évoqué une nouvelle fois le dossier du Poma. « Le Poma ne rouvrira pas, la page est tournée, et nous nous opposerons avec force au projet, aberrant et ruineux - de son classement en Monument historique », a martelé l' élu.

## DAMIEN DELAVENNE EN MARCHÉ...

Surprise ! Ou pas ? L' élu socialiste de Laon Damien Delavenne est le représentant pour Laon et le Laonnois des comités de soutien à Emmanuel Macron. Le voilà donc, lui aussi, en marche pour l'ancien ministre, mais cela n'inquiète pas, outre mesure, le premier fédéral du PS axonais Jean-Jacques Thomas. « Il ne faut pas insulter l'avenir », juge-t-il, en notant que « le candidat élu lors de la primaire aura vocation à rassembler ». Macron y compris ?  
**... ET FAWAZ KARIMET SOUTIENT HAMON**

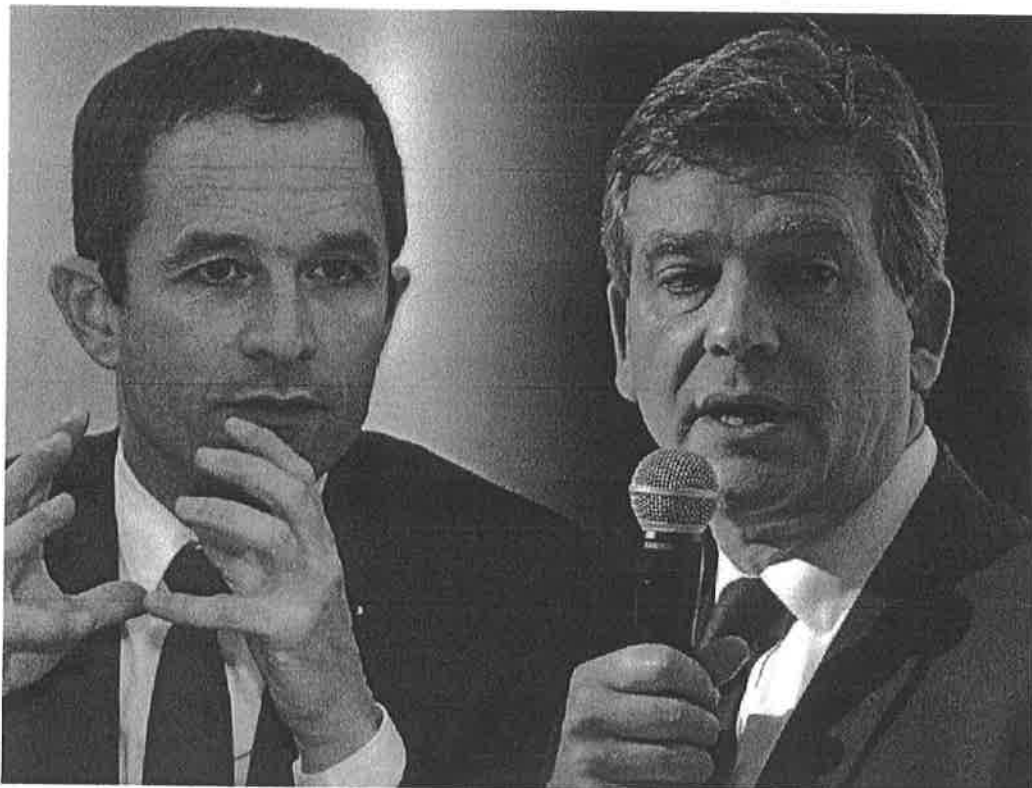
Le conseiller municipal et départemental Fawaz Karimet ira voter à la primaire de la gauche et ce sera pour Benoît Hamon. « C'est le seul capable de proposer une vraie alliance à gauche », juge l'ancien membre du Parti socialiste.

## SIMON VS LEFÈVRE, C'EST RENVOYÉ

L'affaire de diffamation sur les réseaux, qui oppose le maire Antoine Lefèvre au Laonnois Jean-Jacques Simon, qui avait été condamné en première instance, devait être examinée par la cour d'appel d'Amiens ce mercredi. Elle a finalement été renvoyée au 29 mars.

# Montebourg et Hamon à l'épreuve du programme

Les deux candidats à la primaire organisée par le PS ont présenté hier un catalogue de propositions.



Lancés dans la campagne de la primaire de la gauche depuis l'été dernier, Benoît Hamon et Arnaud Montebourg ont présenté hier leur programme. Photomontage L'union

## **BENOÎT HAMON**

Voici les principales propositions du programme de Benoît Hamon, candidat à la primaire organisée par le PS :

### **ÉCONOMIE, TRAVAIL, FINANCES**

- Création d'un revenu universel d'existence.
- Abrogation immédiate de la loi Travail.
- Droit universel à la formation tout au long de la vie.

### **EUROPE ET POLITIQUE EXTÉRIEURE**

- Adoption d'un traité social européen, création d'un Smic européen à hauteur de 60 % du salaire moyen.

### **ÉCOLOGIE**

- Sortie du diesel à l'horizon 2025.
- Objectif 50 % d'énergies renouvelables d'ici à 2025.

### **ÉDUCATION ET CULTURE**

- Recrutement de 40 000 enseignants.
- Budget de 1 % du PIB dédié à la culture.

### **SANTÉ**

- Droit à l'aide médicale à mourir.
- Légalisation du cannabis et enca-

drement de sa distribution.

### **INSTITUTIONS**

- 49-3 citoyen pour permettre à 1 % du corps électoral d'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi, ou de suspendre l'application d'une loi.
- Limitation du 49-3 aux projets de loi de finances et financement de la Sécu.
- Septennat unique du président de la République.

### **SOCIÉTÉ**

- Extension de la PMA aux femmes seules et aux couples homosexuels.

## **ARNAUD MONTEBOURG**

Voici les principales propositions du programme d'Arnaud Montebourg, lui aussi candidat à la primaire organisée par le PS les 22 et 29 janvier.

### **EMPLOI-SALAIRES**

- Abroger la loi El Khomri.
- Contraindre les patrons à augmenter les salaires des employés de l'entreprise quand ils s'augmentent eux-mêmes.

### **FINANCES PUBLIQUES**

- Baisse du taux de chômage à envi-

ron 6 % à la fin du quinquennat.

- Augmentation de 24 milliards par an de la dépense publique pour financer des investissements.

### **FISCALITÉ**

- Création d'une taxe sur les « superprofits » des banques pour récupérer 5 milliards.

### **EUROPE**

- Négocier un nouveau traité de Rome, créer un gouvernement économique de la zone euro.
- Annuler la directive sur les travailleurs détachés.

### **ÉCONOMIE**

- Soutenir les PME implantées en France en leur réservant 80 % des marchés publics.
- Créer une mutuelle publique à dix euros par mois.

### **INSTITUTIONS**

- Tirage au sort de cent citoyens pour siéger au Sénat.
- Droit de vote des étrangers aux élections locales.

### **ÉDUCATION**

- Dédoublet les classes du CP au CE2, réformer la notation. ■

# Ils siègeront à l'Agglomération

C'est une conséquence directe de la fusion de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et de la communauté de communes de Saint-Simon : la ville de Gauchy perd un siège au nouveau conseil d'agglomération. Et c'est Jean-Claude Cappele, conseiller municipal d'opposition et donc conseiller de communauté, qui en fait les frais. Les élus gasiaquois ont en effet procédé à la désignation de leurs représentants lors du premier conseil municipal de l'année, mercredi 4 janvier, sachant que seuls les quatre conseillers communautaires siégeant jusqu'alors pouvaient se représenter.

La liste menée par Jean-Marc Weber a obtenu 21 voix, celle de Jean-Claude Cappele 6 voix tandis qu'on comptait un vote blanc et un autre nul. Le maire Jean-Marc Weber, son premier adjoint Jean-Michel Bertonnet et Patricia Kukulski, adjointe aux affaires sociales, restent



Patricia Kukulski, Jean-Michel Bertonnet et Jean-Marc Weber conservent leurs sièges.

donc conseillers communautaires. « Il fallait être au-dessus de 19 voix pour que les trois représentants de cette liste soient élus », a précisé l'édile. Jusqu'ici troisième dans la hiéar-

chie des conseillers, de par le résultat des élections municipales, Jean-Claude Cappele a regretté que la nouvelle loi joue en sa défaveur. Le maire a d'ailleurs salué son opposant : « Vous étiez souvent présent et c'était toujours très républicain, vous avez toujours apporté. On vous fera parvenir les rapports. » Le conseil municipal achevé, Jean-Claude Cappele se confiait en aparté. « Je n'étais pas hostile à cette fusion, j'ai voté pour car les petites communes ont besoin d'aide et ne peuvent se gérer par elles-mêmes. C'est juste que les textes ont été mal faits. Désormais, je ne pourrai qu'apporter des suggestions en passant par le maire. Parmi les dossiers futurs qui me tiennent à cœur, il y a notamment la rénovation de Gauchy village, dont nous avons initié l'étude lors du précédent mandat, et la ZAC Delaune, qui est l'avenir de Gauchy avec à terme mille logements. » ■ J.G.

INTERCOMMUNALITÉ

# “ Il va falloir de la sagesse ”

**LAONNOIS** Francis Kock sera candidat à la présidence de la Picardie des châteaux. Il livre son credo.

**LES FAITS**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la fusion des communautés de communes des Vallons d'Anizy et du Val de l'Ailette est effective.
- La première réunion de la nouvelle structure intercommunale, baptisée Picardie des châteaux, aura lieu le samedi 14 janvier.
- **Président sortant** des Vallons d'Anizy, le maire de Brancourt-en-Laonnois Francis Kock sera candidat à la présidence de cette communauté de communes.

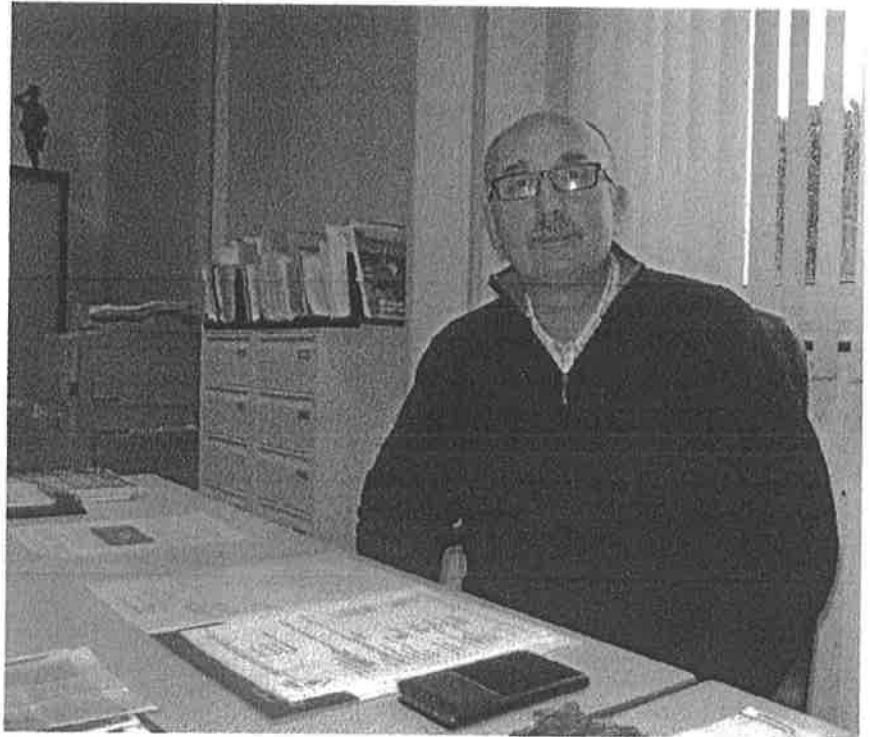
**M**aire de Brancourt-en-Laonnois et président de la communauté de communes des Vallons d'Anizy, qui a fusionné le 1er janvier avec le Val de l'Ailette, Francis Kock a décidé d'être candidat à la présidence de la nouvelle intercommunalité qui a pris le nom de Picardie des châteaux. Pour L'Union, il confie sa vision des choses.

Le 14 janvier, vous serez candidat à la prési-

dence de la Picardie. Dans quel état d'esprit ? La différence de fiscalité doit être maîtrisée. Il va falloir beaucoup de sagesse et trouver des points d'équilibre entre nos deux territoires. L'équation la plus difficile va concerner l'attribution de compensations.

*“En apparence, nous avons aussi à peu près les mêmes compétences, mais nous ne les exerçons pas de la même façon”*  
Francis Kock

Y a-t-il d'autres sujets sensibles que vous allez devoir prendre à bras-le-corps ? Il n'y a que des sujets sensibles ! Il y a, par exemple, l'énorme problème de l'harmonisation de l'organisation. En apparence, nous avons aussi à peu près les mêmes compétences, mais nous ne les exerçons pas de la même façon. Pour ma part, j'ai toujours eu la politique de la main tendue et je ne suis jamais intervenu de façon véhémente.



« La différence de fiscalité doit être maîtrisée », selon Francis Kock.

Quel est le rapport de force entre les deux anciennes communautés de communes ? Le Val de l'Ailette représente 30 voix pour 19 communes, les Vallons d'Anizy 25 voix pour 16 communes.

L'État, par la voix du préfet de l'Aisne, a promis de vous accompagner dans la mise en œuvre de cette fusion. Vous êtes plutôt confiant ? L'État va nous accompagner d'un point de vue technique, mais nous n'avons pas le choix ! Pour autant, cela ne sert à rien de se morfondre.

En novembre, le nouveau nom de la structure intercommunale, Picardie des châteaux, a été choisi dans des conditions particulières. Il sera officialisé le 14 janvier ? On ne va pas tout recommencer à

chaque fois. Il y a bien d'autres sujets plus importants. Cela ne sera pas un bon signe de refaire ce débat-là. ■  
Propos recueillis par PHILIPPE ROBIN

**UNE DATE MAIS PAS ENCORE DE LIEU CONFIRMÉ**

Le premier conseil communautaire de la Picardie des châteaux est programmé au samedi 14 janvier à 9 heures. Cependant, c'est encore l'incertitude sur le lieu où se déroulera la réunion. La démission de François Bobo (le président du Val de l'Ailette) ayant été acceptée par le préfet, c'est Francis Kock qui assure la présidence par intérim jusqu'au 14 et c'est lui qui est donc en charge de l'organisation de cette séance.

TERGNIER

# Ils disent « non » au crématorium

La future implantation du crématorium, rue des Fusillés à Fargniers, se concrétise. Une enquête publique s'ouvrira le 10 janvier. Des riverains, inquiets, rejettent le projet.

■ L'implantation du crématorium, dans les cartons depuis février 2016, se dessine progressivement. Une enquête publique menée par la Ville aura lieu entre le 10 janvier et le 10 février. S'il n'y a pas de changements d'ici là, l'établissement devrait donc sortir de terre à l'orée 2019, au cimetière de Fargniers. La nouvelle n'a pas été chaudement accueillie par les riverains de la rue des Fusillés qui jouxtent le site.

Propriétaires et locataires craignent en effet de devoir payer les conséquences de cette installation. « Vous vous rendez compte, quand on ouvre notre porte on se retrouve nez à nez avec ça. La mairie s'en fiche, et ce n'est pas normal qu'ils n'entendent pas les riverains », s'insurge Ana Prudenzano, qui habite cette rue depuis 30 ans.

Elle et son mari résident juste devant ce qui sera peut-être l'entrée du crématorium. D'ailleurs, le couple qui envisageait de déménager dans la Drôme, a renoncé il y a peu à vendre sa maison « car personne n'est intéressé par un logement devant un lieu pareil », poursuit la Ternoise. Leur habitation a été confiée à une agence immobilière chaunoise qui aurait estimé le prix de vente bien en deçà de la valeur d'origine, en raison de l'arrivée de l'équipement : « Ils nous l'ont dit, « Vous n'arriverez pas à vendre au prix souhaité avec le crématorium ». Il y a même des personnes qui devaient venir visiter et qui se sont désistées à



Ana Prudenzano, qui habite la rue des Fusillés depuis 30 ans, n'est pas favorable à l'implantation du crématorium devant chez elle.

cause de ça », indique-t-elle. D'autre part, elle regrette l'absence de réunion publique qui aurait pu permettre de débattre du sujet avec les riverains. « Il n'y a eu qu'un conseil municipal. Leur décision était déjà prise. Le maire nous a juste fait comprendre que tout le monde ne pouvait pas être content ! »

Au-delà de l'aspect inesthétique,

l'accès au centre d'incinération « trop étroit », et les nuisances liées aux allées et venues des transports, sont au cœur des préoccupations : « Il n'y a pas suffisamment de place pour que les véhicules se croisent », précise Bernad Prudenzano. En plus, c'est une rue tranquille ici. Maintenant il va y avoir des va-et-vient sans arrêt. Et pas des plus gais. »

## Un tract contre le crématorium

Dans les boîtes aux lettres de la rue des Fusillés, un tract anonyme circule. Celui-ci dénonce « un passage en force » de la mairie, qui a décidé de la faisabilité du projet sans vraiment prendre en compte le contexte. De fait, ils sont nombreux à penser que le centre aurait pu

s'implanter plus loin, et notamment sur le site de la ZES Evolls : « Il y a plein d'espace libre. L'accès est direct par la route départementale, il y a déjà le gaz en plus. Ça serait beaucoup plus logique de l'implanter là-bas », reprend-il. Les habitants sont invités à se rendre aux permanences de l'enquête publique. À quelques encablures de la maison des Prudenzano, un voisin attend de pied ferme la réalisation de l'enquête pour faire part de ses griefs : « J'ai vu l'enquêteur pour lui dire que l'endroit est mal choisi. En tout cas nous, nous n'en voulons pas ! »

C. W.

Permanences de l'enquête publique : les 10 et 21 janvier et 1<sup>er</sup> février, de 9 à 12 heures et le 10 février de 14 à 17 heures, en mairie annexe de Fargniers.

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique est une procédure préalable aux grandes décisions ou réalisations d'opérations d'aménagement du territoire publique ou privée. Elle consiste à informer le public mais aussi à présenter les enjeux et les impacts éventuels du projet. Elle permet également de prendre en compte les intérêts des personnes pouvant justement être impactées par la réalisation du projet. L'enquêteur est chargé de recueillir les avis et opinions au décideur et aux autorités compétentes avant toute prise de décision.

# Quatorze nouveaux élus à l'Agglo

■ Conséquence de la fusion de la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois avec celle de Saint-Simon, le conseil municipal de Saint-Quentin a dû élire quatorze délégués supplémentaires mardi au cours d'un conseil municipal extraordinaire.

Du côté de l'opposition, Olivier Tournay, par ailleurs déjà délégué communautaire, a rappelé son opposition à la fusion avec Saint-Simon. Il y voit des conséquences négatives pour la population. « L'impact fiscal nul n'a pas été démontré », a-t-il déclaré avant de pointer du doigt « l'éloignement de la population des lieux de pouvoir ». À l'inverse, le maire Frédérique Macarez y voit une « bonne nouvelle de voir le territoire se renforcer ».



Saint-Quentin compte désormais 36 représentants à l'Agglo.

Le nombre de communes de cette nouvelle intercommunalité est passé à 76 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Saint-Quentin compte désormais 36 délégués, Gauchy 3 et les autres communes ont un seul représentant. La première réunion est prévue le 16 janvier. L'ordre du jour promet d'être très chargé.

#### O.R.S.R.

**Les nouveaux délégués :**  
Vincent Savelli, Sylvie Robert, José Perez, Sylvette Leichnam, Karim Saïdi, Yvonne Saint-Jean, Bernard Delaire, Maryse Sefika, Thomas Dudebout, Sandrine Didier, Philippe Caramelle, Djamila Malliard, pour la majorité.  
Christine Ledoray (FN) et Marie-Anne Valentin (PS) pour l'opposition.

## DÉMOGRAPHIE

# Peu attractif, le territoire perd encore des habitants

A part quelques exceptions, les communes les plus importantes du territoire perdent en population. C'est le cas de Guise, qui doit faire face à une population vieillissante.

## L'ESSENTIEL

→ LA THIÉRACHE perd en population depuis de nombreuses années malgré certaines politiques communales d'accession à la propriété et le développement du local. Le manque d'attractivité du territoire et donc d'emploi est le principal responsable.

→ LA PLUPART DES VILLES s'inscrivent dans cette baisse, comme Guise, Vervins, La Capelle, Wassigny ou Le Nouvion. Les derniers chiffres du recensement connus depuis lundi s'appuient sur une population recensée en 2014.

→ CERTAINS tirent mieux leurs épingles du jeu que d'autres. C'est le cas de Boué mais pas d'Étreux, alors que les deux bourgs jouxtant sont créateurs de centaines d'emplois grâce à deux entreprises.

■ Un patrimoine, des services, une certaine dynamique commerciale et, pourtant, Guise perd 90 habitants.

La cité des Ducs doit faire face à une population vieillissante, n'en déplaît aux détracteurs qui ne la voient que comme « ville poussette ». Les chiffres viennent de tomber, ils ne sont pas catastrophiques, mais ne font que conforter ceux du passé. Après une forte chute dans les années 2000, la situation s'était stabilisée, mais la nouvelle tendance repart à la baisse. Le maire Hugues Cochet à une explication. « On a à la fois une population vieillissante, mais aussi un problème lié à l'emploi. Les principaux employeurs que sont l'hôpital, Godin et Majencia ne remplacent pas ou peu le personnel qui part en retraite, ce qui explique cette baisse de population. Les jeunes rejoignent les villes pour trouver de l'emploi, même pour des contrats à durée déterminée. »

## La Capelle croise les doigts

Malgré ce constat, le premier magistrat reste optimiste, persuadé que les efforts enclenchés ces dernières années porteront leurs fruits. « J'attends beaucoup de l'arrivée de la fibre optique chez nous au mois de juin. Ça peut permettre aux entreprises des villes de venir s'installer chez nous pour un prix des terrains dérisoire. Pour gagner en population, la priorité c'est l'emploi. La politique du centre bourg en matière de services peut aussi aider à ramener des habitants. »

À La Capelle, le recensement ne



La Thiérache offre des paysages magnifiques mais reste un territoire éclaté. C'est à la fois sa force et sa faiblesse.

va commencer que dans deux semaines mais le maire n'est guère optimiste. L'objectif est de repasser la barre des 2000 habitants. « Le fait que l'internat de la MFR de Beaugard soit maintenant sur La Capelle pourrait avoir une incidence, ce qui représente une trentaine de personnes », explique le premier magistrat, qui espère aussi limiter la casse avec le projet d'une vingtaine de parcelles bientôt mise en vente pour de nouvelles constructions. Pourtant, un projet identique datant d'il y a 10 ans n'a pas suffi à inverser la courbe.

L'éclatement du territoire sans ville digne de ce nom reste le handicap premier qui entraîne cette baisse constante de population. Seul un vrai projet autour de nouvelles technologies et du développement touristique pourrait permettre une certaine envolée. Tout est question de volonté politique et d'ambition.

JÉRÔME HEMARD

## Boué et Sains-Richaumont augmentent

La commune de Boué savoure ce bon chiffre du recensement avec trente habitants en plus.

Pour le maire, c'est tout sauf le fruit du hasard. « Après une stabilisation, on gagne en habitants, passant de 1 278 à 1 308 personnes. On garde nos anciens avec des logements de plain-pied et des loyers intéressants, et, à côté, on offre aux plus jeunes la possibilité de devenir propriétaires avec un prix au mètre carré qui se situe entre 20 et 25 €. » Un premier lotissement a été réalisé dans les rues de la Sambre et de la Ventellerie, au lieu-dit La Marsaude, sur une ancienne friche industrielle. Vingt logements locatifs de plain-pied ont été construits et mis en service au printemps 2013.

Un second projet de 34 logements est à l'étude dans le centre. Neuf seront destinés à l'accession à la propriété, 12 logements locatifs auront un étage et le reste sera de plain-pied, dont certains réservés aux personnes âgées. Pour Thierry Thomas, « l'idée, c'est de pouvoir encore gagner entre 80 et 100 habitants ».

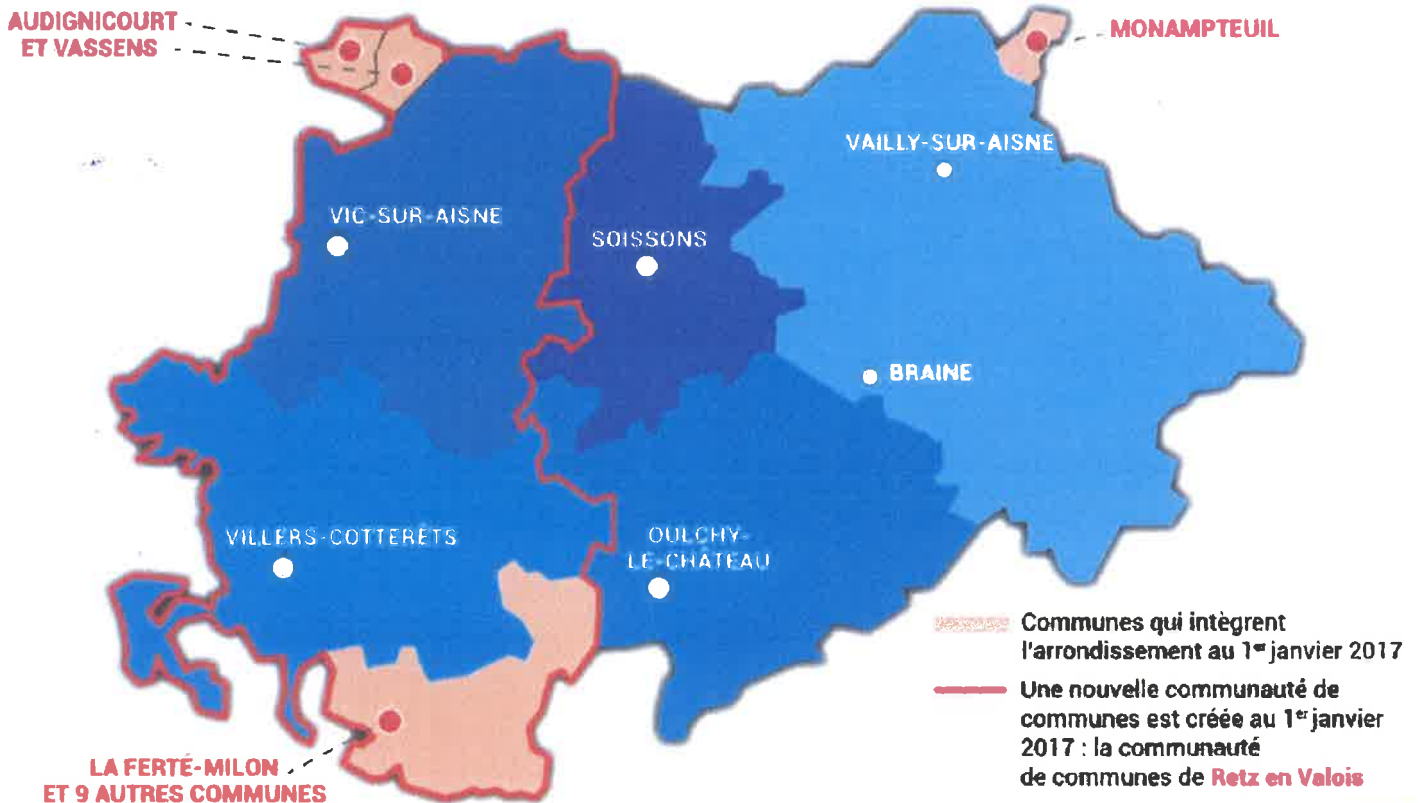
Sains-Richaumont, qui a longtemps bénéficié d'une image à la fois rurale et peu dynamique, est en train de faire mentir ceux qui se sont aventurés dans ce

constat. Travaux, services, animations... autant de domaines qui ont sans doute une influence directe sur la population, qui a gagné en habitants, sans parler de l'école ultramoderne tout juste inaugurée. L'ancien chef-lieu de canton est passé de 997 habitants à 1 059.

### Marty-Gomont ne dérape pas

Quand on analyse les chiffres de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) tombés lundi, d'autres communes enregistrent de bonnes tendances. C'est le cas pour La Flamengrie et Papeleux, mais aussi Lemé, Voulpaix ou bien encore Marly-Gomont, qui gagne dix habitants. « C'est dû aux constructions neuves et aux jeunes qui achètent de l'ancien et qui arrivent en famille dans des maisons de personnes qui étaient seules avant », explique le maire, Dominique Delache, persuadé que le célèbre village passera bientôt la barre des 500 habitants. La notoriété a peut-être elle aussi un peu joué pour décider des jeunes à venir au village de Kamini, mais c'est surtout qu'il propose de nombreux services, dont une école, un médecin et une pharmacie.





DÉVELOPPEMENT

# LE SOISSONNAIS EST DEVENU PLUS GRAND

**SOISSONS ET SES ENVIRONS** L'arrondissement de Soissons gagne 13 communes. Un grand rassemblement de communes voit aussi le jour entre Vic-sur-Aisne, Villers-Cotterêts et La Ferté-Milon.

**1 DE NOUVELLES LIMITES TERRITORIALES.**

L'arrondissement de Soissons, autrement dit le territoire qui dépend de la sous-préfecture de Soissons, s'est étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Treize communes, rassemblant au total 4155 habitants, le rejoignent. Dix étaient rattachées avant à celui de Château-Thierry : Chouy, La Ferté-Milon, Marizy-Sainte-Geneviève, Monnes, Sillery-la-Poterie, Dammard, Macogny, Marizy-Saint-Mard, Passy-en-Valois et Troésnes. Les trois autres (Monampeuil, Audignicourt et Vassens) étaient antérieurement rattachées à l'arrondissement de Laon.

D'un point de vue purement pratique, s'agissant des titres délivrés par les services préfectoraux, il n'y aura pas de changement pour les usagers.

**2 VILLERS-COTTERÊTS, VIC-SUR-AISNE ET LA FERTÉ-MILON JOIGNENT LEURS FORCES.**

C'est le second changement de cette rentrée. Les communautés de communes de Villers-Cotterêts et Vic-sur-Aisne fusionnent dans une nouvelle entité : la communauté de communes de Retz en Valois. La Ferté-Milon et neuf autres communes qui appartenaient auparavant à la communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon (Neuilly-Saint-Front), rejoignent cette toute nouvelle structure dont le siège est basé à Villers-Cotterêts. Les représentants des 54 com-

munes (soit 30 023 habitants) ainsi que le président et les vice-présidents seront désignés lors d'une réunion le vendredi 13 janvier prochain, à 20 heures, salle Gérard-Philippe à Villers-Cotterêts. Les communes les plus représentées seront Villers-Cotterêts (25 délégués), La Ferté-Milon (5 délégués), Vic-sur-Aisne (4 délégués) et Ambieny (2 délégués). Les autres communes auront chacune un délégué.

**3 OUEST-CE QUE ÇA CHANGE POUR LES HABITANTS ?**

C'est surtout la fusion des communautés de communes de Villers, Vic et La Ferté-Milon qui va avoir des conséquences. En effet, l'entité gère de nombreux services : relais assistantes maternelles, ramassage des déchets, piscine de Villers, les écoles de musique intercommunale... D'autre part, elle est financée par les impôts locaux (c'est la part intercommunalité sur votre taxe d'habitation ou foncière). « Pour le moment, il n'y a pas de rupture au niveau du fonctionnement », indique Jean-Pascal Berson, ancien président de la communauté de communes de Vic-sur-Aisne. Son homologue de celle de Villers-Cotterêts-Forêt de Retz, Alexandre De Montesquiou, souligne que « 2017 sera une année de transition ». En somme, c'est le conseil désigné le 13 janvier qui choisira les orientations. ■

JULIEN ASSILLY

VIC-SUR-AISNE

# La maison Anne Morgan accueillera deux micro-crèches en septembre 2017



A la mort d'Anne Morgan en 1952, cette maison bourgeoise avait été léguée à la commune de Vic-sur-Aisne. Elle a été utilisée par l'Amsam jusqu'en 2012.

«Si 2016 a marqué la fin des travaux de réhabilitation de l'école, 2017 marquera l'arrivée de deux micro-crèches dans la maison Anne-Morgan, rue

Lucien Darny.» Ce projet de deux micro-crèches n'a pas été mentionné pendant la campagne électorale mais il était dans les cartons de la municipi-

palité dirigée par le maire Bernard Ruelle : «Nous n'avons pas de crèche à Vic-sur-Aisne. Il y a un véritable besoin.»

Ces deux micro-crèches -

structures d'accueil pouvant accueillir collectivement au maximum dix enfants - seront situées au rez-de-chaussée et à l'étage de la maison Anne-Morgan, grande demeure bourgeoise inutilisée depuis le retrait de l'Amsam (association médico-sociale Anne Morgan) en 2012. Anne Morgan, New-Yorkaise née en 1873, fille d'un riche banquier, est connue pour son action en faveur des civils victimes de la Première Guerre mondiale, autour de Blérancourt notamment. A sa mort en 1952, cette maison de Vic-sur-Aisne,

qui était l'un des centres d'Anne Morgan ayant servi à reconstruire le territoire, a été léguée à la mairie de Vic-sur-Aisne. En 1966, un bail emphytéotique (de 99 ans) a été signé avec l'Amsam, avant que l'association ne quitte les lieux voici trois ans. «On a pensé en faire un musée, une bibliothèque... rappelle le maire. Finalement, ce site accueillera les tout-petits.»

Le financement est bouclé, pour 600 000 euros au total.

«C'est le plus compliqué dans ce genre de dossier, estime le maire. L'Etat (par le biais de la Dotation d'équipement des territoires ruraux), le département, la Caisse d'allocations familiales et la commune pour environ 100 000 €, ont financé cette réhabilitation. Les entreprises sont choisies. Les travaux commencent en janvier.»

C'est le conseil départemental, sur avis des services de protection maternelle et infantile (Pmi), qui donne son feu vert pour l'ouverture de micro-crèches.

«Les assistantes maternelles de Vic-sur-Aisne n'ont pas à craindre une éventuelle concurrence, estime le maire Bernard Ruelle. Ce n'est pas le même service.»

Les deux micro-crèches seront gérées par l'association Couleurs d'enfant, qui gère déjà des établissements de ce type à Soissons, comme celui des Diablotins. «Ça ne va pas traîner, conclut le maire. L'ouverture est prévue le 1er septembre 2017.»

**La part communale est de 100 000 € sur un total de 600 000 €**



Le maire de Vic-sur-Aisne Bernard Ruelle.

G. G.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Le Pays de la Serre perd 670 habitants en 5 ans

CC Pays de la Serre	Population municipale recensement 2014, population légale 2017	Population municipale recensement 2009, légale 2012	Variation habitants 2017/2012	Variation en %	Population sans doubles comptes recensement 1999	Population sans doubles comptes recensement 1990	Population sans doubles comptes recensement 1982	Population sans doubles comptes recensement 1975	Population sans doubles comptes recensement 1968	Population sans doubles comptes recensement 1962
Agnicourt-et-Séchelles	189	200	-11	-5,50%	211	209	224	238	248	294
Assis-sur-Serre	234	274	-40	-14,60%	266	257	244	291	308	317
Autremencourt	170	189	-19	-10,05%	182	125	149	152	193	191
Barenton-Bugny	551	582	-31	-5,33%	533	578	527	489	519	529
Barenton-Cel	126	142	-16	-11,27%	133	141	147	129	108	147
Barenton-sur-Serre	121	113	8	7,08%	109	108	112	97	109	111
Bois-lès-Pargny	197	177	20	11,30%	172	194	219	222	256	266
Bosmont-sur-Serre	201	206	-5	-2,43%	190	197	251	270	313	309
Chalandry	244	207	37	17,87%	222	225	230	233	240	248
Châtillon-lès-Sons	88	78	10	12,82%	88	82	101	102	175	160
Chéry-lès-Pouilly	696	669	27	4,04%	645	702	702	605	633	700
Cilly	218	222	-4	-1,80%	248	265	251	251	344	328
Couvron-et-Aumencourt	901	1 392	-491	-35,27%	1 015	899	897	668	590	808
Crécy-sur-Serre	1 487	1 454	33	2,27%	1 550	1 542	1 700	1 594	1 598	1 891
Cuirieux	160	184	-4	-2,44%	143	142	131	119	147	189
Dercy	388	368	20	5,43%	399	361	381	386	412	468
Erlon	290	281	-1	-0,34%	300	269	255	241	224	254
Froidmont-Cohartille	282	235	27	11,49%	209	234	240	251	278	327
Grandlup-et-Fay	305	322	-17	-5,28%	325	329	309	348	379	350
La Neuville-Bosmont	198	177	21	11,88%	198	189	158	190	239	283
Marcy-sous-Marle	203	218	-13	-6,02%	233	235	265	238	261	279
Marle	2 308	2 365	-59	-2,49%	2 529	2 669	2 727	2 928	2 848	2 912
Mesbrœcourt-Rohécourt	302	284	8	2,72%	289	354	348	317	383	335
Monceau-le-Waast	215	241	-26	-10,79%	230	259	291	284	303	311
Montigny-le-Franc	150	181	-11	-6,83%	192	210	206	203	238	310
Montigny-sous-Marle	58	71	-13	-18,31%	62	77	99	102	135	144
Montigny-sur-Crécy	336	309	27	8,74%	312	306	303	308	323	358
Mortiers	197	212	-15	-7,08%	213	207	199	229	248	289
Nouvion-et-Catillon	522	535	-13	-2,43%	500	547	506	573	599	683
Nouvion-le-Comte	261	274	-13	-4,74%	275	281	265	285	325	387
Pargny-les-Bois	129	136	-7	-5,15%	137	153	139	161	153	144
Pierrepont	400	399	1	0,25%	379	394	370	368	361	380
Pouilly-sur-Serre	501	540	-39	-7,22%	504	525	508	515	516	540
Remies	232	240	-8	-3,33%	230	220	243	245	272	289
Saint-Pierremont	47	60	-13	-21,67%	62	60	64	70	86	98
Sons-et-Ronchères	230	233	-3	-1,29%	236	253	218	239	260	306
Tàvaux-et-Pontséricourt	583	594	-11	-1,85%	590	622	688	752	766	797
Thiermy	96	115	-19	-16,52%	128	145	155	174	188	220
Toullis-et-Attencourt	130	131	-1	-0,76%	115	137	151	154	215	205
Vermeuil-sur-Serre	248	272	-24	-8,82%	253	259	265	243	238	269
Vesles-et-Caumont	232	231	1	0,43%	194	182	178	198	233	243
Voyenne	302	285	17	5,98%	284	266	301	362	409	422
Totaux	14 706	15 378	-670	-4,38%	15 061	15 387	15 495	15 820	16 651	17 845

Heureusement que la loi NOTRe de réforme des territoires de la République est passée ! Sinon, avec désormais 14 706 habitants, la population légale 2017, la communauté de communes du pays de la Serre aurait été obligée de fusionner, car le seuil pour rester indépendant était fixé à 15 000 habitants.

En cinq années, la communauté de communes a perdu 670 habitants. C'est comme si les communes de Barenton-Bugny et Pargny-les-Bois avaient été rayées de la carte. Ainsi Marle perd 59 habitants, mais se maintient au-dessus de 2300 administrés, alors que Crécy-sur-Serre compte 33 administrés supplémentaires pour une population totale de 1487 habitants. Une situation locale qui réjouit Pierre-Jean Verzeulen maire de cette commune. Mais son commentaire s'assombrit à

l'énoncé des chiffres de la communauté de communes qu'il préside depuis 2014. « On ne peut que regretter cette baisse. Je l'attribue en partie à la situation économique. De nombreuses entreprises ont fermé, et des familles ont quitté le territoire. Mais d'après une étude avec "Aisne Habitat", nous avons le constat d'un habitat marqué par son insalubrité, avec en particulier de nombreuses maisons en indivision, avec des familles qui ne s'entendent pas. La conséquence est que ces biens se dégradent. Ils ne sont plus ouverts à la location. Ce qui impacte négativement le nombre d'habitants. »

Autre point négatif du territoire, l'absence d'Internet haut débit. « Mais cela va s'améliorer. En 2019, 100% de notre territoire sera connecté à la fibre. Côté télécommunication, si le portable fonctionne à Marle et à

Crécy-sur-Serre, il reste encore quelques petites communes où c'est plus problématique. »

Depuis 1962, la population baisse sur ce territoire. Une politique volontaire de restauration

de l'habitat va être lancée, en particulier pour l'isolation des logements, ce qui devrait rendre cette partie de l'Aisne plus attractive.

G. L.

### Choix de la population municipale

L'Insee propose trois types de populations pour chaque commune.

- La population totale est la somme des deux autres, les comptés à part, et la population municipale.

- La population municipale concerne uniquement les personnes habitant sur place en résidence principale. C'est cette population qui permet de faire des comparaisons, sinon les personnes comptées à part pourraient apparaître deux fois dans les chiffres, et ainsi les fausser.

### Pourquoi une comparaison à 5 ans ?

Les comparaisons sont effectuées avec les populations municipales d'il y a cinq ans, et non pas avec les résultats de l'année passée. C'est uniquement parce que c'est le seul moyen d'avoir des écarts qui reflètent la situation réelle. Les recensements sont effectués sur cette période, et prendre un écart plus faible, un an par exemple, peut ne donner que des résultats inclus dans la marge d'erreur. Ils sont donc sans valeur, tout comme les commentaires qui les accompagneraient !

A N O M R n e n O L S g d n p L L : : S I t é s o P l a r k e r

## INTERCOMMUNALITÉ

### La Picardie des Châteaux est née : Francis Kock et Thierry Lemoine candidats à la présidence

Les Vallons d'Anizy, c'est terminé. Le Val de l'Ailette, même chose. Au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté de communes de la Picardie des Châteaux, issue du regroupement de ces deux entités, est officiellement née. Celle-ci a déjà défini ses compétences. Parmi celles obligatoires on compte le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui concerne l'aménagement de l'espace, le développement économique, l'accueil des gens du voyage, et la collecte des déchets ménagers. Parmi les compétences optionnelles, la Picardie des Châteaux s'occupera de la politique du logement, de la construction et de l'entretien des équipements sportifs intercommunaux, et de l'action sociale. Dans les compétences facultatives, la nouvelle intercommunalité prendra en charge l'assainissement collectif et non collectif, la protection et la mise en valeur de l'environnement, l'action pour la jeunesse et l'action culturelle.

Pour toutes ces compétences, de nombreuses harmonisations doivent encore avoir lieu. « Nous avons selon les cas un à deux ans pour harmoniser les compétences », explique Patrick Vitu, maire de Pinon et ancien vice-président des Vallons d'Anizy. Des compensations financières seront également à verser. Par exemple, en passant



Francis Kock, ancien président des Vallons d'Anizy, sera candidat à la présidence de la nouvelle com de com.

d'une taxe additionnelle à une taxe professionnelle unique, la commune de Pinon va perdre 170 000 euros. Même chose, les communes de l'ex-Val de l'Ailette ont des charges nouvelles parce qu'elle sont obligées de reprendre la compétence scolaire. La commission des finances devra se pencher sur ces questions.

#### ELECTION DU BUREAU LE 14 JANVIER

La Picardie des Châteaux va d'ores et déjà devoir élire un nouveau bureau composé d'un président et de sept vice-présidents. Cette élection est programmée au samedi 14 janvier et aura lieu à Pinon ou à Coucy-le-Château. Francis Kock, ex-président des Vallons d'Anizy et



Thierry Lemoine, maire de Trosly-Loire, va représenter l'ex-Val de l'Ailette et devrait être candidat.

maire de Brancourt-en-Laonnois sera candidat, tout comme Thierry Lemoine, maire de Trosly-Loire dans l'ex-Val de l'Ailette. « Des réunions ont déjà eu lieu entre les deux candidats pour arriver à un consensus au niveau de la répartition des postes du bureau. Les deux anciennes communautés de communes devraient être

représentées équitablement au sein du nouveau bureau. » Pour élire ce bureau, 30 représentants de l'ancien Val de l'Ailette et 25 des anciens Vallons d'Anizy, vont s'exprimer. Une chose est sûre, c'est à Pinon qu'a été fixé le siège de cette Picardie des Châteaux.

## MARLE

# Le conseil municipal valide jusqu'à 3 éoliennes de plus sur la commune de Marle



Photomontage n°54 : état futur - projet d'extension

Photomontage montrant l'impact visuel du projet, vu depuis la place de la Motte. Les éoliennes nommées E6, E5 et possiblement E4 pouvant être sur le territoire de la commune de Marle, les autres se répartissent entre Châtillon-lès-Sons et Bélandcourt.

C'est acté depuis le 13 décembre, il devrait y avoir prochainement deux ou trois éoliennes de plus sur le territoire de la commune de Marle.

Cette décision a été prise lors du dernier conseil municipal, par 15 voix contre une, celle de Karine Lamory, après une présentation du dossier par Rodolphe Huguet, chargé de projet chez le promoteur éolien WPD. Si le nombre d'éoliennes qui s'érigeront bientôt en plus sur l'horizon marlois n'est pas connu avec précision, en revanche on sait où elles seront installées : de part et d'autre du champ éolien des Quatre Bornes qui en contient déjà neuf de construites ou à construire prochainement. «Il s'agit d'une densification d'un champ existant», explique Rodolphe Huguet. Ces éoliennes appartiennent au projet

"Champcourt", de six éoliennes de hauteur identique à celle du champ éolien des quatre Bornes. Il est ainsi prévu des aérogénérateurs d'une hauteur comprise entre 140 et 150 mètres, pales comprises, équipés de nacelles "Enercon" à mâts en béton fabriqués en Picardie. «Il s'agit d'assurer une homogénéité visuelle de l'ensemble.» Deux ou trois se retrouveront donc dans les limites communales de Marle.

### GRÂCE AU PLU

Ce projet de Champcourt n'est pas récent. Il a déjà été présenté en 2013, mais parce que le plan d'occupation des sols en vigueur à l'époque n'autorisait pas d'installer des éoliennes à cet endroit, il avait été abandonné. Depuis, la commune s'est dotée d'un plan local

d'urbanisme qui rend ces constructions possibles. Pour la commune, il s'agit d'une aubaine financière, comme l'expliquait le maire Jacques Sevrain à L'Axonais lors du congrès des maires. «L'éolien est devenu une source de revenus indispensable pour les petites communes comme la mienne. Le Département et la Région se désengagent partout.»

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seul, lors de ce même conseil municipal, Rodolphe Huguet a présenté une convention pour l'utilisation de deux chemins communaux pour la construction d'une éolienne déjà accordée par les services administratifs compétents. Les chemins concernés sont le chemin rural dit du Barabant, et celui dit de l'Ancien chemin de La Neuville-Housset.

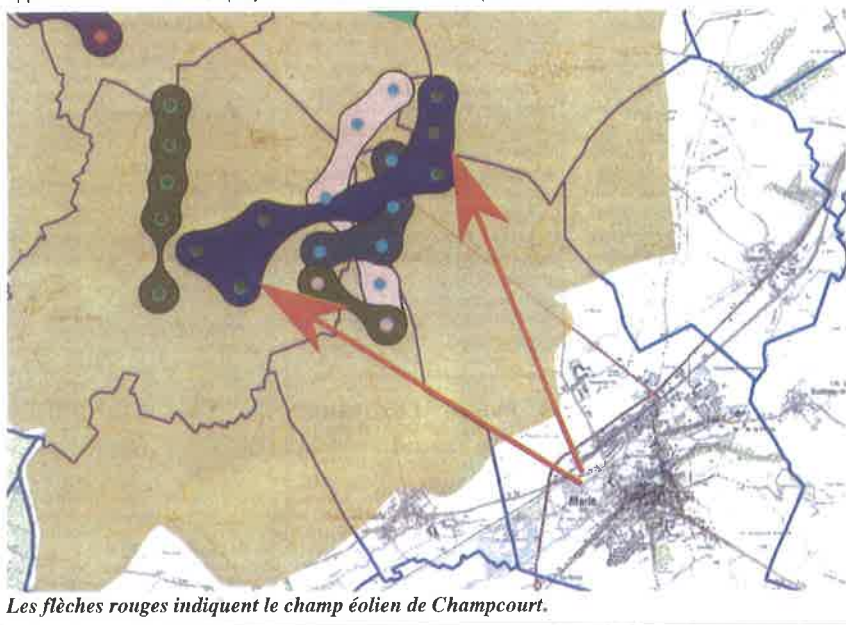
### 5000 EUROS

Avec cette convention, la commune autorise le stationnement des véhicules de chantier et de transport sur ces chemins, afin de permettre la construction, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement du parc éolien. Par ailleurs, s'il s'avérait indispensable de goudronner, renforcer, consolider ou aménager ces chemins, la société exploitante propose à la commune, qui l'accepte, d'effectuer les travaux nécessaires à ses besoins propres et exclusifs. En contrepartie de ces engagements et autorisations, la commune percevra une indem-

unité d'un montant forfaitaire unique de cinq mille euros, payable dans un délai de trente jours à compter de la signature de la convention. En ce qui concerne les détériorations anormales des chemins ruraux que la construction du parc éolien pourra entraîner, les auteurs s'engagent (par écrit) à conclure, le cas échéant, un accord amiable avec la commune en vue de déterminer le montant des contributions spéciales à verser. A l'unanimité, le conseil autorise Jacques Sevrain à signer cette convention.

Gilles LEFEVRE

### MARLE



Les flèches rouges indiquent le champ éolien de Champcourt.

## VILLERS-COTTERÊTS

# La démographie de Villers-Cotterêts dépasse celle de communes avoisinantes qui chute

CC Villers-Cotterêts Forêt de Retz	Population municipale recensement 2014, population légale 2017	Population municipale recensement 2009, légale 2012	Variation habitants 2017/2012	Variation en %	Population sans doubles comptes recensement 1999	Population sans doubles comptes recensement 1990	Population sans doubles comptes recensement 1982	Population sans doubles comptes recensement 1975	Population sans doubles comptes recensement 1968	Population sans doubles comptes recensement 1962
Corcy	316	304	12	3,95%	306	254	187	204	183	206
Coyelles	308	370	-62	-16,49%	359	370	323	212	212	228
Dampierre	404	433	-29	-6,70%	380	345	265	152	149	189
Faverolles	308	345	-37	-10,43%	319	308	265	183	361	384
Fleury	137	131	6	4,58%	148	128	138	99	86	95
Haramont	583	603	-20	-3,32%	673	518	441	393	359	383
Largny-sur-Automne	252	236	16	6,78%	259	244	250	319	288	316
Langpont	275	282	-7	-2,48%	294	288	306	272	311	328
Louâtre	207	212	-5	-2,36%	216	203	191	189	197	253
Montgibert	199	192	7	3,65%	185	194	197	184	155	171
Oigny-en-Valois	148	146	2	1,37%	163	188	137	116	92	119
Puisieux-en-Retz	316	319	-3	-0,94%	234	229	143	120	141	131
Rethuell	382	382	0	0,00%	335	306	304	315	314	326
Soucy	100	87	13	14,94%	73	68	62	72	89	91
Taillefontaine	258	278	-18	-6,52%	287	270	255	281	320	346
Villers-Cotterêts	10 892	10 242	650	6,35%	9 839	8 867	8 380	8 949	7 437	6 150
Villers-Hélou	226	221	5	2,26%	188	173	148	146	175	216
Vivierès	409	393	16	4,07%	385	337	313	360	372	356
<b>Totaux</b>	<b>15 675</b>	<b>15 084</b>	<b>591</b>	<b>3,92%</b>	<b>14 543</b>	<b>13 300</b>	<b>12 305</b>	<b>12 646</b>	<b>11 240</b>	<b>10 246</b>

Avec 650 habitants de plus qu'il y a cinq ans (+6,35%), la population de Villers-Cotterêts, de 10 892 habitants, tire vers le haut la démographie de son bassin de vie (ancienne communauté de communes de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz). Car du côté de ces autres communes, ça baisse. Au final, le secteur complet affiche une croissance démographique de 591 âmes, +3,92%, soit environ huit fois le rythme de développement de la population axonale.

Cette situation crée des obligations pour la cité cotterétienne, selon son maire FN Franck Briffaut : «Cela génère

*des changements dans la gestion de nos priorités que nous devons prendre en compte, et redéployer nos moyens. Mais aujourd'hui, il est important pour la ville de favoriser un habitat de qualité.* La question qui se pose, cette tendance se confirmera-t-elle dans le temps ? «Il faut chercher à en savoir plus, poursuit le premier édile local, car il n'y a pas si longtemps, nous assistions à un phénomène inverse, celui de la désertification des grandes villes au profit de la ruralité.» Une tendance qui reste vraie partout ailleurs dans l'Aisne, mais visiblement pas ici.

La commune de Faverolles

perd 10,43% (-10,43%) de sa population pour descendre à 308 habitants. La plus importante progression en pourcentage est à mettre au compte de Soucy, +14,94%. Mais plus généralement, c'est la baisse qui domine, de quoi interroger certains maires sur l'avenir, le maintien des classes en particulier.

Mais pas de conclusion hâtive pour incriminer ou pas les maires, ces données, si elles indiquent les populations légales en 2017, sont issues du recensement validé au 1er janvier 2014, avant donc les dernières élections municipales.

G. L.

### Choix de la population municipale

L'Insee propose trois types de populations pour chaque commune.

- La population totale est la somme des deux autres, les comptés à part, et la population municipale.

- La population municipale concerne uniquement les personnes habitant sur place en résidence principale. C'est cette population qui permet de faire des comparaisons, sinon les personnes comptées à part pourraient apparaître deux fois dans les chiffres, et ainsi les fausser.

### Pourquoi une comparaison à 5 ans ?

Les comparaisons sont effectuées avec les populations municipales d'il y a cinq ans, et non pas avec les résultats de l'année passée. C'est uniquement parce que c'est le seul moyen d'avoir des écarts qui reflètent la situation réelle. Les recensements sont effectués sur cette période, et prendre un écart plus faible, un an par exemple, peut ne donner que des résultats inclus dans la marge d'erreur. Ils sont donc sans valeur, tout comme les commentaires qui les accompagneraient !

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## La Champagne Picarde gagne 563 habitants

CC Champagne Picarde	Population municipale recensement 2014, population légale 2017	Population municipale recensement 2009, légale 2012	Variation habitants 2017/2012	Variation en %	Population sans doubles comptes recensement 1999	Population sans doubles comptes recensement 1990	Population sans doubles comptes recensement 1982	Population sans doubles comptes recensement 1975	Population sans doubles comptes recensement 1968	Population sans doubles comptes recensement 1962
Agulcourt	405	327	78	23,85%	359	328	252	228	242	224
Amifontaine	413	422	-9	-2,13%	387	351	376	420	417	440
Berry-au-Bac	613	562	51	9,07%	528	509	388	334	350	419
Bertrécourt	174	149	25	16,78%	70	66	59	55	52	59
Boncourt	259	247	12	4,86%	225	237	232	233	290	332
Bouffignereux	102	108	-3	-2,86%	110	111	89	59	60	70
Buoy-lès-Pierrepont	421	419	2	0,48%	418	432	457	521	607	629
Chaudardes	86	86	0	0,00%	82	88	46	54	62	73
Chivres-en-Laonnais	381	363	18	4,96%	339	321	305	320	329	364
Concevreux	278	282	16	6,11%	201	169	162	167	170	173
Condé-sur-Suippe	237	230	1	0,42%	260	279	341	312	364	444
Coucy-lès-Eppe	819	674	45	7,84%	612	581	642	515	555	557
Courtrizy-et-Fussigny	65	70	-5	-7,14%	68	58	63	49	68	77
Ébouleau	212	203	9	4,43%	203	209	204	177	221	208
Évergnicourt	579	557	22	3,95%	549	548	541	542	562	591
Glizy	676	688	-12	-1,74%	662	652	695	519	516	527
Goudelecourt-lès-Pierrepont	149	131	18	13,74%	147	129	148	157	200	225
Guignicourt	2 200	2 131	69	3,24%	2 203	2 008	2 002	1 917	1 411	1 312
Guyencourt	226	230	-4	-1,74%	224	191	135	114	113	141
Juvinicourt-et-Damary	576	469	107	22,81%	370	392	412	413	467	509
La Malmeson	419	409	10	2,44%	363	337	302	356	389	428
La Selve	220	207	13	6,28%	190	188	179	172	212	219
La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert	135	115	20	17,39%	136	109	119	96	129	96
Leppion	290	292	-2	-0,68%	292	282	226	266	337	361
Lièze-Notre-Dame	1 302	1 253	49	3,91%	1 327	1 395	1 464	1 326	1 396	1 318
Lor	149	145	4	2,76%	122	111	113	135	143	148
Mâchecourt	116	128	-12	-9,38%	122	105	105	118	159	165
Maizy	431	417	14	3,36%	353	394	358	407	375	391
Marchais	408	371	37	9,97%	381	364	384	343	392	374
Mauregny-en-Haye	435	428	9	2,11%	420	420	411	419	416	415
Menneville	425	407	18	4,42%	275	252	233	235	209	216
Meurival	51	53	-2	-3,77%	60	51	44	46	66	77
Missy-lès-Pierrepont	110	113	-3	-2,65%	95	89	116	120	161	161
Montaigu	753	716	37	5,17%	671	673	650	569	557	602
Muscourt	58	44	14	31,82%	36	40	33	56	66	65
Neufchâtel-sur-Aisne	414	427	-13	-3,04%	492	483	403	427	455	434
Nizy-le-Comte	255	257	-2	-0,78%	250	266	277	293	363	401
Orainville	518	494	24	4,86%	339	277	271	209	192	182
Pignicourt	195	153	42	27,45%	136	96	85	76	115	116
Pontavert	601	601	0	0,00%	444	416	296	282	268	299
Prouvais	329	380	-51	-13,42%	391	438	274	245	248	265
Provilleux-et-Plesnoy	118	113	5	4,42%	102	110	117	107	150	166
Roucy	376	411	-35	-8,52%	329	281	293	249	223	253
Sainte-Preuve	84	85	-1	-1,18%	85	75	64	79	97	119
Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt	1 631	1 820	-11	-0,60%	1 661	1 667	1 818	1 791	1 578	1 522
Sissonne	2 073	2 120	-47	-2,22%	2 113	2 315	2 229	2 303	2 405	2 162
Varicourt	191	207	-16	-7,73%	109	110	76	75	66	120
<b>Totaux</b>	<b>20 958</b>	<b>20 395</b>	<b>563</b>	<b>2,76%</b>	<b>19 509</b>	<b>19 143</b>	<b>18 479</b>	<b>17 926</b>	<b>16 265</b>	<b>16 449</b>

Les chiffres des populations légales 2017, issues du recensement validé pour 2014 sont sans équivoque : la communauté de communes de la Champagne Picarde gagne 563 habitants, pour une population totale qui s'établit à 20 958 ad-

ministrés. Champlon toute catégorie de cette évolution positive, la commune de Juvinicourt-et-Damary en gagne 107, soit 19% des âmes supplémentaires. Sa population compte donc maintenant 576 administrés.

Cet accroissement démographique profite également à Guignicourt, chef du canton, qui atteint les 2 200 habitants. Il s'agit d'un retour d'affection pour cette commune qui a connu une légère baisse démographique depuis le recensement de 1999. Légère baisse également pour Sissonne, -47 administrés, et légère hausse pour Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt (+11).

Peu de baisses, 14, dont moins 51 habitants pour Prouvais, beaucoup de hausses, c'est la caractéristique d'un territoire dynamique.

G. L.

### Choix de la population municipale

L'Insee propose trois types de populations pour chaque commune. La population totale est la somme des deux autres, les comptés à part, et la population municipale. Celle-ci concerne uniquement les personnes habitant sur place en résidence principale. C'est cette population qui permet de faire des comparaisons, sinon les personnes comptées à part pourraient apparaître deux fois dans les chiffres, et ainsi les fausser.

### Pourquoi une comparaison à 5 ans ?

Les comparaisons sont effectuées avec les populations municipales d'il y a cinq ans, et non pas avec les résultats de l'année passée. C'est uniquement parce que c'est le seul moyen d'avoir des écarts qui reflètent la situation réelle. Les recensements sont effectués sur cette période, et prendre un écart plus faible, un an par exemple, peut ne donner que des résultats inclus dans la marge d'erreur. Ils sont donc sans valeur, tout comme les commentaires qui les accompagnent !



Juvinicourt-et-Damary gagne 107 habitants.

## CHÂTEAU-THIERRY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# La CCRCT laisse la place à la communauté d'agglomération après 21 ans d'existence

Le dernier conseil communautaire de la com de com de la région de Château-Thierry (CCRCT) a été l'occasion de faire le point sur les 21 années d'existence de l'intercommunalité, présidée depuis 2008 par Michèle Fuseller.

En 21 ans d'existence, 209 conseils tenus et 2487 délibérations débattues. L'aventure commencée le 31 décembre 1995 s'est terminée le 31 décembre 2016 et tout est déjà prêt pour le passage vers la communauté d'agglomération (CARCT) regroupant la com de com de la région de Château-Thierry avec celle du Tardenois, de Condé en Brie et d'une partie de l'Ourcq et du Clignon.

L'organigramme des services a été validé par le comité de fusion. Les craintes des agents ont été prises en compte. Tous les postes ont été répartis suivant les compétences des

agents et l'ensemble des salariés ont été repris. On retrouve tout en haut de l'échelle Frédéric Bardoux, ancien directeur général des services à la CCRCT et actuel directeur général des services à la ville de Château-Thierry. Juste en-dessous, on retrouvera quatre pôles d'activités : le pôle fonctionnel (finances, budget, ressources humaines) dirigé par Eric Larose, le pôle aménagement (urbanisme, politique de la ville) et développement du territoire (politique culturelle et sportive) géré d'un côté par Céline Farin et de l'autre par Jean-Pierre Devos, le pôle environnement (déchets ménagers, collecte, eau, assainissement) tenu par Nathalie Gerault et le pôle social (services à la personne) pris en charge par Roland Boucheix.

### ET DEMAIN ?

Le futur président ou la future présidente sera élu(e) lors du premier conseil d'agglomération de l'année le 21 janvier 2017 à la Halle des Sports de Fère-en-Tardenois.

Le choix de la salle était restreint, il fallait pouvoir accueillir dans un même espace 134 délégués communautaires qui voteront pour élire tour à tour le ou la présidente, de l'intercommunalité, les délégués communautaires et les suppléants. Autant dire que cette réunion risque de durer une bonne partie de la journée.

Du 1er janvier jusqu'à cette date, Danièle Servas Leneveu, ancienne présidente sur le Tardenois est la présidente de la CARCT, elle est la présidente, en tant que doyenne.



R.L.

*Michèle Fuseller sera-t-elle la présidente de l'agglomération ? Réponse le 21 janvier 2017.*